

Commune de Sainte Radegonde des Noyers

Note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2021

1. Cadre Général du Budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes effectuées en 2021.

Le compte administratif a été approuvé le 11 mars 2022 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

2. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie périscolaire ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 1 390 443.55 euros, comprenant l'excédent reporté de 2020 .

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats des matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts payés.

Les salaires 2021 représentent 320 534.35 euros.

Les dépenses de fonctionnement 2021 avec déduction des salaires représentent 407 298.20 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement.

Il existe trois principaux types de recette pour une commune :

Les impôts locaux

Les dotations versées par l'Etat

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	177 619.73	Atténuation de produits	41 675.53
Dépenses de personnel	320 534.35	Produit des services	44 463.84
Atténuation de produits	45 220.00	Impôts et taxes	502 248.16
Autres charges de gestion courante	53 863.02	Dotations et subventions	180 749.87
Charges financières	13 411.07	Autres produits	43 397.82
Charges exceptionnelles	34 632.30	Produits financiers	2.13
Total dépenses réelles	645 280.47	Produits exceptionnels	7 436.63
Dotation aux amortissements	82 552.08	Excédent reporté	726 508.63
Total général	727 832.55	Total général	1 546 482.61

L'excédent de fonctionnement 2021 est de 818 650.06 euros.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux votés pour 2021 :

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués	Produit voté par le Conseil Municipal
Taxe foncier bâti	468 900.00	36.27	170 070.00
Taxe foncier non bâti	221 500.00	52.64	116 598.00
total	689 988.00		286 668.00

Le produit attendu de la fiscalité locale est de 286 668.00, euros mais un prélèvement de garantie individuelle de ressources 40 932.00 euros (FNGIR) est prélevé de ce montant.

Le montant des allocations compensatrices versé par l'Etat est de 26 838.00 €

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

Ressources compensées pour 2021 : 73 070.00 €, le coefficient correcteur étant de 1.429647.

d) Les dotations de l'Etat.

a. La dotation globale de fonctionnement versée en 2021 est de 161 018 euros.

Dotation forfaitaire : 64 489.00 euros

Dotation Nationale de péréquation : 30 651.00 euros

Dotation de solidarité rurale : 65 878.00 euros

b. Dotation aux élus : 3 027.00 euros

3. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Subvention équipement Eco-Pass Accession à la propriété	4 500.00	Subvention Région (accueil périscolaire)	22 911.84
Extension de la garderie périscolaire	2 695.10	Subvention Département (accueil périscolaire)	44 828.00
Rénovation de la Mairie	126.00	Participation commune de Marans travaux au Pont des 5 Abbés	2 520.00
Matériel	3 357.37	DSIL (aménagement Rue de la Voie)	27 303.14
Voirie Communale	38 563.20	CCSVL (CLECT)	22 563.00
Informatique	11 331.35	FCTVA	82 890.24
Aménagement Rue de la Voie	368 610.12	Taxe d'aménagement	8 494.29
Plantation	1 444.14	Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	89 181.98

toitures Bâtiments publics	18 461.41	Opérations d'ordre de transfert entre sections	82 552.08
Opérations patrimoniales réseaux de voirie	23 235.84	Opérations patrimoniales Réseaux de voirie	23 235.84
Autres immobilisations corporelles	777.23	Opérations patrimoniales constructions	777.23
Opérations patrimoniales constructions	452.67	Opérations patrimoniales	452.67
Emprunt et dettes capital et cautions	61 115.93	Excédent d'investissement reporté de l'année N-1	
Déficit d'investissement reporté de l'année N-1	127 940.64		
Total dépenses réelles	662 611.00	Total	407 710.31

Déficit d'investissement 2021 est de - 254 900.69 euros.

Les principales réalisations de l'année 2021 ont été :

- L'aménagement de la Rue de la Voie
- La fin des travaux de l'extension de l'accueil Périscolaire
- Achat de matériel informatique pour l'Ecole Publique
- Réfection des voies communales
- Réfection des toitures des Gîtes de Pêche

Les restes à réaliser en 2022 :

Dépenses :

Article 204172/ opération 195, Effacement de réseaux, route du Canal :	60 721.00
Article 2138/ opération 203, Passerelle Route du Canal :	6 000.00
Article 2151/ opération 188, Voirie communale :	12 254.64
Article 2151/opération 201, Aménagement Rue de la Voie :	200 472.70
Article 2188/ opération 187, Matériel :	4 035.52
Article 2188/ opération 200, Aménagement ancien stade :	5 000.00
Article 2313/opération 204, Toitures bâtiments publics :	11 508.42
Total :	299 992.28 €

Recettes :

Article 1321/opération 193, informatique :	7 600.00
Article 1322/opération 201, aménagement rue de la Voie :	52 579.00
Article 1322/opération 204, toitures bâtiments publics :	20 000.00
Article 1323/opération 188, voirie communale :	4 000.00
Article 1322/ opération 201, aménagement rue de la Voie :	28 187.00
Article 1341/ opération 204, toitures bâtiments publics :	43 264.94
Article 1347/opération 201, Aménagement Rue de la Voie :	63 706.86
Article 1641/emprunt	576 000.00
Total :	795 338.80 €

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame La Première Adjointe, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif présente un excédent net cumulé de 818 650.06 euros en section de fonctionnement,

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de fonctionnement :

Excédent antérieur reporté	+ 726 508.63
Résultat de l'exercice	+ 92 141.43
Excédent au 31/12	+ 818 650.06

Investissement :

Solde d'exécution N-1	- 127 940.64
Déficit D001	- 126 960.05
Soldes des restes à réaliser	+ 495 345.52
Besoin de financement	+254 900.69

Affectation complémentaire en réserves (1068)..... + 254 900.69

Affectation à l'excédent reporté (R002) + 563 749.37

C) Principaux ratios :

Potentiel fiscal 3 taxes : 456 679 euros

Potentiel fiscal 4 taxes : 476 095 euros

Potentiel fiscal 4 taxes par habitant : 480.418769 euros

Potentiel financier : 539 596 euros

Potentiel financier par habitant : 544.496468 euros

Emprunt : Capital restant dû au 31/12/2021 : 404 467.38 euros

Présentation des budgets annexes :

I. Caisse des Ecoles :

Dépenses de fonctionnement : 1 248.38

Recettes de Fonctionnement : 1916.20

Excédent : 667.82 euros

II. Centre Communal d'Action Sociale :

Dépenses de fonctionnement : 2 034.34

Recettes de fonctionnement : 2 415.67

Excédent : 381.33 euros

III. Lotissement de La Passerelle :

Dépenses de fonctionnement : 525 554.03
Recettes de fonctionnement : 658 264.59
Excédent : 132 710.56 euros

Dépenses d'investissement : 689 624.34
Recettes d'investissement : 509 473.29
Déficit : - 180 151.05 euros

Capital de la dette du lotissement au 31/12/2021 : 102 766.75 euros.

IV. Commerce multi-services :

Dépenses de fonctionnement : 2 643.82
Recettes de fonctionnement : 368.00
Résultat reporté de 2019 : déficit de - 2 275.82 euros

Dépenses d'investissement : 0.00
Recettes d'investissement : 0.00
Résultat : 0.00 euros.

Fait à Sainte Radegonde-des-Noyers, le 16 Mars 2022

Le Maire,

René FROMENT

